PRODUIT DE FINANCEMENT IMMOBILIER HALAL

Processus d'approbation et de clôture et frais

Date d'entrée en vigueur : 29 septembre 2025

PROCESSUS D'APPROBATION

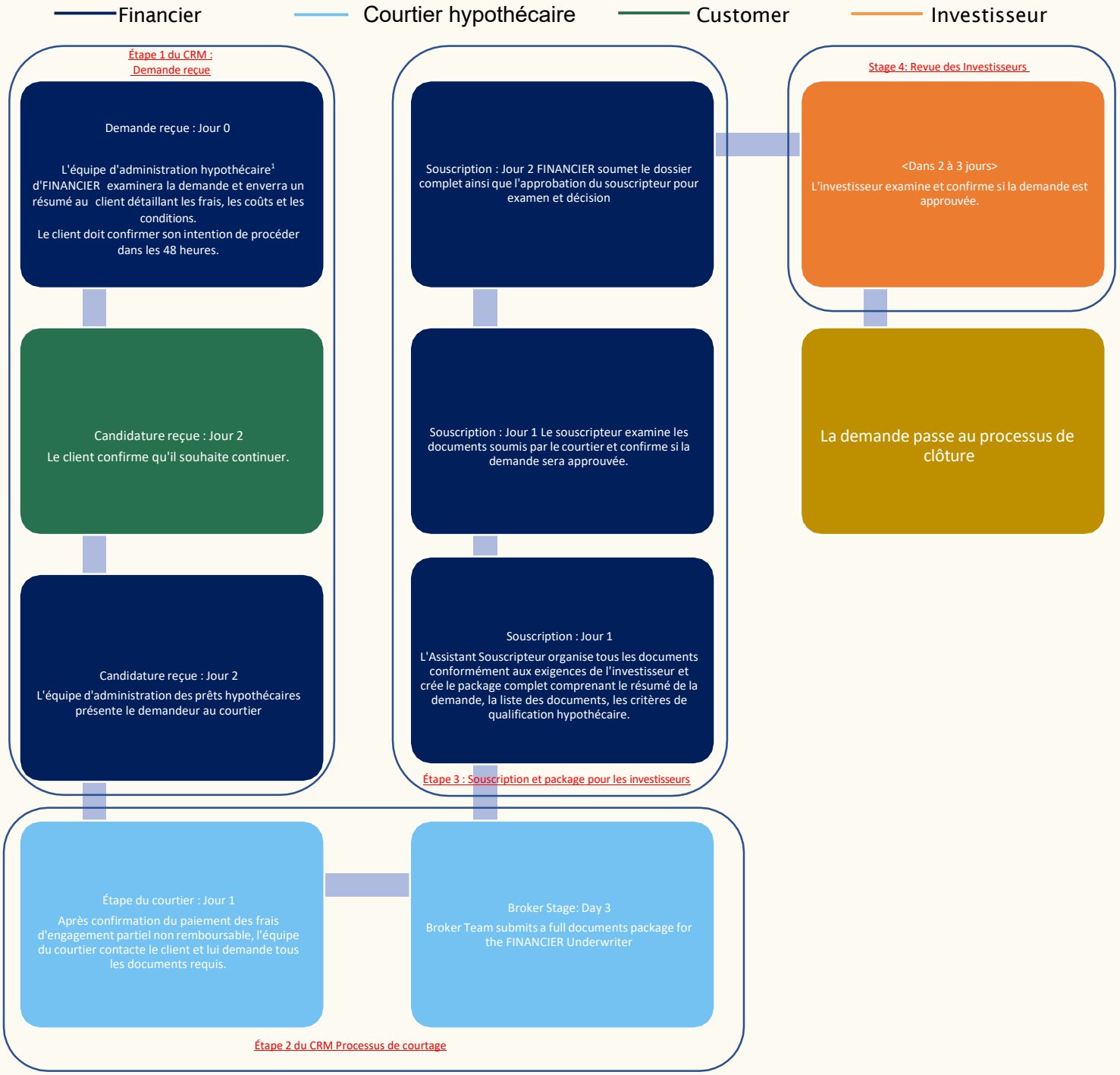

[1] Équipe d'administration hypothécaire : L'équipe du financier est chargée de répondre aux questions des clients sur la charia et d'expliquer clairement le processus de prêt hypothécaire halal du début à la fin avant de les transmettre au courtier pour le traitement de la demande et la collecte des documents.

PROCESSUS DE CLÔTURE

Financier | Courtier hypothécaire | Client | Avocate/Notaire

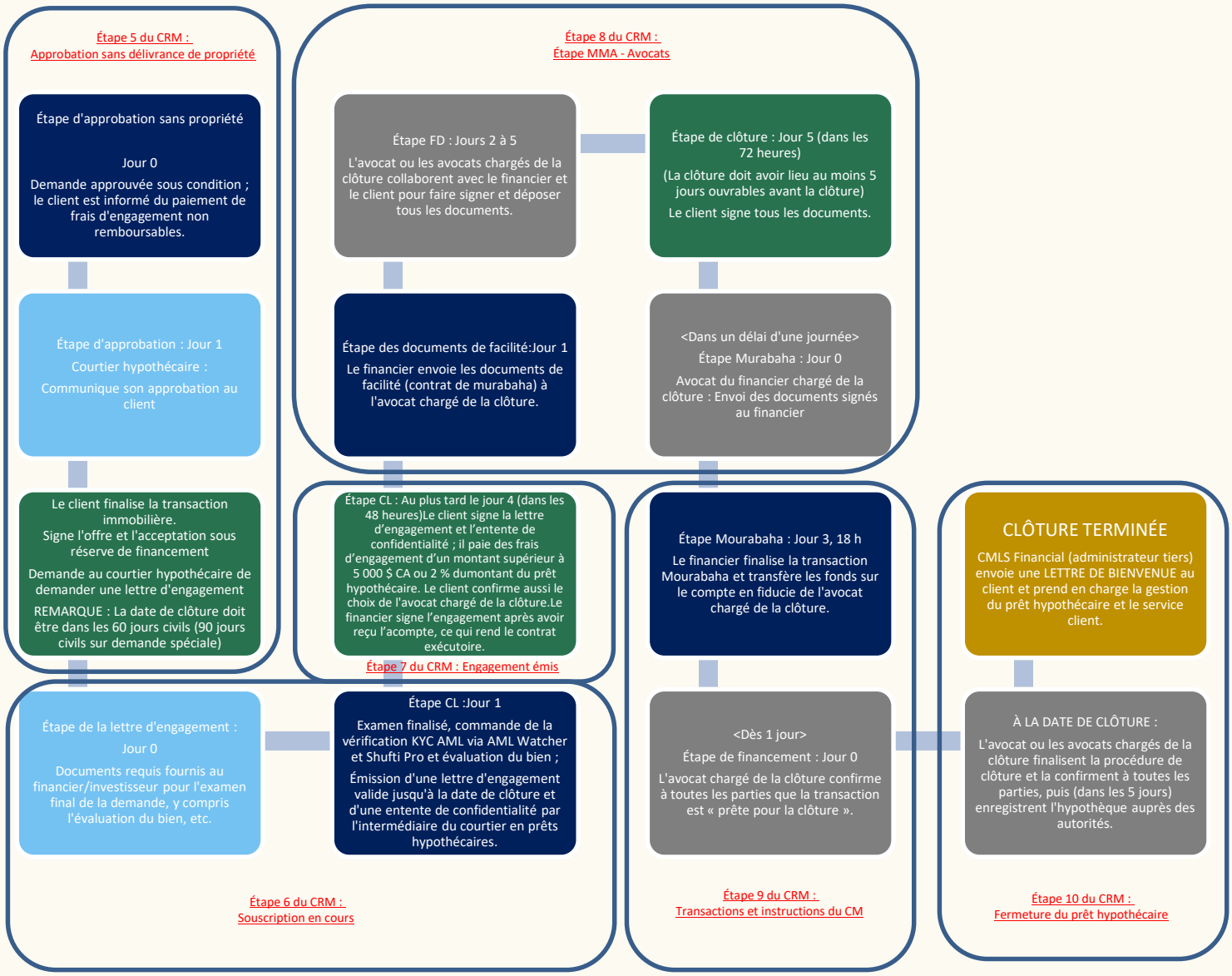

FRAIS DE CLÔTURE

Objet	Frais	Note
Frais d'engagement	5 000 CAD ou 2 % du montant financé ; le plus élevé des deux	Ces frais sont exigés au moment de la signature de la lettre. La lettre d'engagement n'est contraignante qu'une fois qu'Financier l'a signée, après réception de la commission d'engagement et de la copie signée de la lettre par le demandeur. Si le client choisit de retirer sa demande et de ne pas poursuivre le financement, ces frais seront perdus.
Frais d'avocat	Voir ci-dessous	Le client paie tous les frais juridiques de clôture, qui varient selon la province.
Exigences en matière d'évaluation	300 à 700 CAD + taxes (TVH ou TPS/TVQ)	Une évaluation complète est requise pour toutes les propriétés.Cette disposition peut être supprimée pour les propriétés dont le montant de l'hypothèque est inférieur à 650 000 $. S'il s'agit d'une prise de participation ou d'un transfert d'hypothèque, le ratio prêt/valeur doit être inférieur à 50 % et, pour l'achat d'une nouvelle propriété, inférieur à 60 %. S'il n'est pas possible de fournir une évaluation en personne, nous demanderons la valeur de l'évaluation fiscale la plus récente et le ratio prêt/valeur sera basé sur cette valeur. Dans tous les autres cas, une évaluation en personne du bien immobilier est nécessaire.

Frais d'avocat/notaire :

Province	Nombre d'avocats requis	Frais juridiques approximatifs *(à l'exclusion des frais de clôture statutaires)*	Remarque
ON	2	4 000 CAD	Il s'agit d'une estimation et les honoraires réels peuvent varier en fonction du travail demandé à l'avocat/notaire sur votre dossier ; ces honoraires sont facturés par les avocats lors de la clôture et leur sont versés directement. Financier ne retient aucune partie de ces honoraires.
MB/SK/AB	1	2 750 CAD	
QC	1	3 500 CAD	
NS/NB/NL	1	3 000 CAD	
BC	2	4 000 CAD	

Frais de formation des nouveaux avocats (approx.)	Environ 5 000 CAD +HST	Si le client souhaite faire appel à un avocat qui ne figure PAS sur la liste des avocats recommandés par Financier, le nouvel avocat devra recevoir une formation et une orientation sur les documents d'installation de Financier de la part du conseiller juridique d'Financier. Le nouvel avocat devra s'acquitter de ces frais, qui seront payés directement à l'avocat d'Financier. Financier ne conserve aucune partie de ce frais.